

J'Y VOIS CLAIR

Y aura-t-il une place de stage pour tous les nouveaux médecins ?

Les jeunes médecins qui sortent ces jours-ci ont tout enduré, depuis le chantage aux numéros Inami jusqu'aux règlements de compte politiques. Cerise sur le gâteau, c'est aussi la génération de la double cohorte.

La « double cohorte ». Le terme fait très « armée romaine »... La *double cohorte* désigne en fait deux promotions entières d'étudiants en médecine. L'année 2018 est très particulière en la matière : on y trouve les derniers médecins ayant suivi leur formation de base en sept ans et les premiers à l'avoir suivie en six ans. Cette réduction de la durée des études a été opérée à partir de la rentrée 2012 pour se conformer aux normes européennes.

Quel stage, pour qui ? La formation d'un médecin se divise en deux parties. Une formation générale et un stage de spécialisation (de 3 à 6 ans) soit dans un hôpital, soit au cabinet d'un généraliste. Le tout sous la supervision d'un médecin maître de stage. Qui dit double cohorte dit... doublement des stages. Et doublement du stress : la répartition des places - hors médecine générale - donne toujours lieu à une concurrence entre étudiants, concurrence exacerbée en 2018 par cette situation particulière. Quoi qu'il en soit, le milieu médical doit, cette année, fournir 2.000 places de stage.

Quelle procédure d'accès ? L'accès aux spécialités est conditionné à un classement prenant en compte les cotes du master, les points du pré-stage et les résultats d'un concours de fin d'étude. Ce classement est combiné au nombre de places disponibles dans les hôpitaux

académiques ou les hôpitaux généraux avec lesquels contactent les trois universités (ULB, UCL et ULiège). À cette heure, la plupart des jeunes médecins sont assurés de pouvoir effectuer leur stage dans une des spécialisations de leur choix. Quelques dizaines restent toutefois sur la touche. Un jury interuniversitaire se réunit ce vendredi pour tenter de dégager des solutions via notamment l'échange de places entre universités ou via le recrutement récent de nouveaux maîtres. « *A ce jour, on peut estimer que pratiquement tous les étudiants ont une place de spécialisation, dit Giovanni Briganti, président du Cium (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine). S'ils jouent le jeu, s'ils sollicitent une spécialisation acceptable en lien avec leurs cotes, les choses fonctionnent bien.* »

La médecine générale. Le processus sera clôturé en septembre. Là, tous les étudiants devraient avoir reçu du jury interuniversitaire l'attestation leur donnant le droit de solliciter le fameux numéro Inami correspondant à une spécialité reconnue en Belgique. Ceux qui restent sur la touche bénéficient d'un numéro d'attente. Nouveauté cette année : le nombre minimal de médecins généralistes passe de 32 à 43 %. Objectif : endiguer la pénurie qui sévit dans les campagnes et qui guette les villes.